

07/10

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION**PROCÈS-VERBAL****DE LA SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2019****Présents :**

Raphaël CHARPENTIER, Gabrielle ELIS, Grégoire ETRILLARD, Aurélien FROISSART, Christophe JAMIN, Alexandre MARIANI, Nathalie MOREL, Pauline PHAM, Ann-Sophie SCHOEPFEL

Absents ou excusés

Mathilde BOYER, Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA, Camille ÉTIENNE, Frédéric GROS (procuration à Christophe JAMIN), Hannes JAFFRE (procuration à Gabrielle ELIS), Gessica JEAN (procuration à Alexandre MARIANI), Hugo JEAN, Pap NDIAYE, Alexandre URVOIS.

Assistaient à la séance :

Pauline BENSOUSSAN	Directrice du pilotage
Bénédicte DURAND	Directrice de la formation
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Sylvie HERLICQ	Chargée de la vie enseignante
Anne LESEGRETAIN	Directrice de Sciences Po Carrières
Andreas ROESSNER	Directeur de la vie étudiante
Sébastien THUBERT	Chargé de la vie étudiante

*

* *

I. Présentation de l'enquête jeunes diplômés (promotion 2017)	2
II. Bilan de la vie étudiante 2018-2019	7
III. Bilan des associations permanentes du campus parisien 2018-2019	10
IV. Reconnaissance des associations étudiantes	16
V. Validation des conventions annuelles des associations permanentes du campus parisien	17
VI. Adoption des procès-verbaux provisoires des séances du 20 mai et 17 juin 2019	19
VII. Échange d'informations sur des questions diverses	19

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2019

La séance est ouverte à 8 heures 40 par Raphaël CHARPENTIER.

Raphaël CHARPENTIER

Bonjour à tous. J'espère que les vacances ont été bonnes. Avant de commencer, je voudrais vous signaler que notre conseil s'enrichit d'une nouvelle arrivée puisque, Jan ROVNY ayant été appelé à une promotion, il n'est plus en capacité de siéger à ce conseil, et Mme Nathalie MOREL le remplace. Nous lui souhaitons la bienvenue. J'espère que les travaux de ce conseil l'intéresseront autant qu'ils nous passionnent. La séance qui nous attend est au cœur même des activités de ce conseil, à savoir la vie étudiante, la vie associative. Andreas ROESSNER, j'espère que vous avez préparé des litres d'eau parce que vous allez parler longtemps aujourd'hui.

Andreas ROESSNER

On a préparé des litres d'eau en carafe !

Raphaël CHARPENTIER

Je sais bien, écoresponsabilité oblige. Avant d'en arriver là, le premier point à l'ordre du jour appelle la présentation de l'enquête jeunes diplômés 2017, je laisse la parole à Mme LESEGRETAIN pour nous en faire un tour d'horizon.

I. PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE JEUNES DIPLÔMÉS (PROMOTION 2017)

Anne LESEGRETAIN

Bonjour à tous, merci de votre présence. Je suis ravie d'être là aujourd'hui, d'autant plus que je viens partager avec vous des nouvelles qui sont plutôt bonnes, voire très bonnes, et nous n'avons pas toujours l'occasion de le faire, donc je m'en réjouis. Vous avez reçu ce document qui est le fruit d'une longue étude, menée sur plusieurs mois, engageant des doctorants, collaborateurs de Sciences Po et la participation du CDSP également, je les remercie tous. Je vais vous faire grâce du détail de l'ensemble des chiffres, mais je suis bien sûr à votre disposition pour répondre à vos questions. Je vais en revanche passer en revue les traits principaux qui ressortent de cette enquête et puis je vous proposerai de nous attarder sur quelques points que j'aimerais souligner et sur lesquels nous avons tous ensemble quelques efforts à poursuivre pour améliorer encore la situation de l'insertion professionnelle des étudiants à Sciences Po.

Je vous propose sans plus tarder de vous raconter l'histoire de l'enquête. Chaque année Sciences Po conduit auprès de ses jeunes diplômés une enquête quelques dix-huit mois après la remise de leurs diplômes. Les chiffres concernent les étudiants qui ont été diplômés lors de la promotion 2017. Ils étaient 2391. Je vais faire référence à l'enquête elle-même comme source, vous me verrez donc m'y plonger régulièrement pour donner des chiffres précis. 2391 étudiants ont donc été interrogés, ils ont été 1575 à nous avoir répondu. Je les remercie, et je vous encourage vivement le jour où ce sera votre tour à répondre à cette enquête, puisque vous le voyez, elle nous a été fort utile aujourd'hui pour nous éclairer sur les trajectoires de nos diplômés.

Le taux de réponse est de 65 %, en baisse par rapport à la promotion précédente, ce qui nous a inquiétés jusqu'à ce que nous discutions avec nos homologues de la CGE (la conférence des grandes écoles), qui nous a assuré que nous avions un taux de réponse excellent, puisque pour le même type de délai de réponse à plus d'un an après l'obtention des diplômes, les autres écoles sont plus aux alentours de 45 %

de taux de réponse. C'est donc finalement un taux satisfaisant dont nous nous réjouissons, mais nous continuerons à battre le rappel auprès de l'ensemble de nos diplômés pour conserver ce lien fort entre leurs promotions et nous, et continuer ainsi à avoir une vision éclairée sur leur trajectoire.

Voici les points qui ressortent de cette enquête : de très bons chiffres d'insertion, 82 % de nos étudiants ont décidé d'entrer dans la vie professionnelle, 91 % sont en activité professionnelle. Les chiffres sont assez peu différents de l'enquête précédente dans les grandes tendances, et pour ne pas alourdir notre propos, je ne les préciserai que lorsqu'ils mériteront de l'être. Je vous demande à chaque fois d'avoir une lecture assez nuancée parce qu'entre un étudiant issu de l'école de droit et un autre issu de l'école d'affaires publiques, il y a des différences liées évidemment au marché de l'emploi, les délais d'accès à l'emploi sont différents en fonction des types d'organisations et d'entreprises, on aura l'occasion d'en reparler. Ce que vous voyez ici, c'est donc l'enquête générale, elle est ensuite déployée par école puis par programme de master.

Je reviens à la situation générale des diplômés. Je l'ai dit : 91 % des diplômés sont en activité, cela signifie qu'ils sont en emploi, en stage, ou qu'ils ont décidé de créer une activité, ou bien qu'ils sont déjà élèves fonctionnaires. Évidemment des étudiants qui sont diplômés de l'école doctorale par exemple ont pour certains le souhait de poursuivre des études, ou des étudiants issus de l'école de droit s'engagent ensuite dans une préparation aux concours ; nécessairement, ils ne seront pas en activité au moment où nous les interrogerons, ça ne signifie pas qu'ils rencontrent des difficultés à trouver un emploi, c'est tout simplement le reflet de situations différentes.

S'agissant du délai d'accès à l'emploi, c'est en résumé en combien de temps ils trouvent un emploi ; il est très bon : 87 % de nos étudiants ont un emploi six mois après l'obtention de leurs diplômes, ils sont même 44 % à avoir décroché leur premier emploi avant la remise de leurs diplômes. C'est un chiffre excellent qui connaît des nuances selon l'école. Je me rappelle avoir été interpellée sur un résultat d'étudiants issus de PSIA. En regardant plus en détail, j'ai vu qu'après l'obtention du diplôme, les étudiants sont seulement 39 % à avoir trouvé un emploi. Effectivement ça semble bas par rapport au 44 % de la moyenne des étudiants, sauf que si vous regardez six mois après l'obtention, on retombe sur nos pattes avec 83 %. Évidemment, il est plus difficile et donc plus long de trouver un emploi en organisations internationales que dans une entreprise du secteur privé

Concernant le type de contrat, c'est-à-dire qu'est-ce que les jeunes diplômés trouvent comme emploi ? Ils trouvent majoritairement des CDI. Je pense que nous pouvons également nous réjouir de cela dans un contexte où la part des CDI n'est pas majoritaire pour les premiers emplois. Nos étudiants sont quant à eux 55,11 % en CDI. C'est suffisamment significatif pour le souligner. Je le précise pour l'ensemble de l'enquête : nous sommes membre de la Conférence des grandes écoles, nous essayons donc de converger, à la fois dans le libellé et dans la structure des questions, vers le questionnaire de la CGE qui conduit également une étude et intègre nos données, ce qui explique la modification ou l'évolution d'un certain nombre de questions. Il n'est pas question de nous contorsionner pour cela, mais nous le faisons dès que ça nous semble pertinent, intéressant et logique.

N'hésitez pas à m'interrompre si vous avez des questions sinon on attendra la fin.

Le lieu de travail : 77 pays ont accueilli des étudiants de Sciences Po, ils ont 34 % à démarrer leurs carrières hors de France. Je précise que ce chiffre est très certainement sous-estimé par rapport à la réalité puisque dans l'échantillon des étudiants qui nous répondent, les Français sont plus nombreux que les internationaux, l'adage « loin des yeux loin du cœur » est certainement vrai, nous pourrions nous réjouir d'en avoir encore plus d'étudiants qui démarrent leurs carrières à l'international, mais ne répondent pas à l'enquête. Il n'y a pas vraiment de traits significatifs sur cet aspect-là à relever, les différences que vous voyez entre la nationalité et les zones sont intéressantes à observer, les chiffres sont cependant trop faibles pour nous permettre de dégager des tendances statistiques à ce stade.

De la même manière, rien à souligner sur les secteurs d'activité, où nos étudiants s'insèrent toujours majoritairement (à 70%) dans le secteur privé. On est à 19,94% pour le secteur public et 9,51% très précisément en organisations internationales. Les tendances se confirment année après année. Concernant les secteurs d'activité, le secteur de l'audit et de conseil est toujours celui qui est privilégié par nos étudiants, suivi de l'administration publique, secteur public et en troisième position, le secteur banques, finance, assurances. Bien évidemment, ces tendances ne disent rien de refléter la diversité des parcours de nos étudiants. Je vous laisse vous reporter à la fois aux graphiques et aux données qui présentent réellement une vision exhaustive de l'ensemble des possibilités qui s'ouvrent à eux, et qui sont d'une exceptionnelle richesse. Je ne peux pas m'empêcher de citer : les ONG, les bureaux

d'analyse, la communication, l'éducation/recherche, l'industrie, les organisations internationales, la presse/les médias, et le nouveau venu depuis la promotion 2016, le secteur technologie/data/informatique dont la présence se reconferme cette année.

Je passe rapidement parce qu'il y a un ou deux éléments sur lesquels j'aimerais m'attarder.

Comment les jeunes diplômés trouvent ils leur emploi ? Ils sont 40 % à avoir trouvé leurs emplois grâce aux stages ou à l'expérience professionnelle acquise lors de leurs études. Chiffre en progression par rapport aux années passées. Ils étaient 30 % en 2016. Je tiens à souligner les efforts réalisés au sein des écoles par toutes les équipes, pour expliquer et aux étudiants l'importance du réel, de l'expérience professionnelle et du terrain.

Je passe sur la liste des employeurs qui n'est qu'un inventaire des principaux employeurs de nos étudiants, il y en a plusieurs centaines, seuls sont listés ici les principaux.

Les rémunérations : arrêtons-nous quelques secondes pour nous réjouir d'une augmentation : la rémunération brute annuelle moyenne hors prime augmente, de 37164 à 38634 ; même constat si on intègre les primes puisque nous passons de 43343 à 44147, je vous laisserai selon vos intérêts et trajectoires individuels vous intéresser à la rémunération des différents écoles, masters, secteurs, en France, à l'étranger, tout cela est détaillé dans l'enquête. Évidemment, il existe de grandes disparités liées aux secteurs et bassins d'emplois. L'an dernier nous avons par exemple été alertés par des différences significatives sur un certain marché, il se trouve qu'en regardant dans le détail, nous nous étions aperçus qu'il y avait 16 étudiants de ce master, deux étaient en Inde, un aux États-Unis, avec évidemment des niveaux de rémunération très différents.

Tout cela est très complexe à pondérer ici. N'hésitez pas si vous relevez des incongruités, ensuite on peut aller creuser et essayer de détecter ou d'expliquer, parfois il y a des erreurs matérielles, tout est possible. Malgré les centaines de relectures, des erreurs peuvent toujours demeurer, mais souvent il y a une explication aux écarts, et elle tient notamment aux nombres de répondants – et c'est pour ça que nous précisons souvent le nombre de répondants, quitte à alourdir la présentation de l'enquête, mais pour que les moyennes puissent être ramenées à la réalité.

J'en arrive à l'un des points sur lesquels je voudrais que nous fassions un effet loupe. Hélas rien de nouveau, mais un point qui mérite que l'on s'y attarde : l'inégalité femmes-hommes. Des écarts persistent sur différents indicateurs. Évidemment il y a toujours des différences sur la proportion de CDI, sur le délai d'accès à l'emploi, mais in fine sur ces critères, les écarts ont tendance à se réduire quelques mois après le diplôme. Le point le plus préoccupant demeure les différences de rémunération entre nos étudiantes et nos étudiants. Si l'on regarde les chiffres bruts, elle est de 18 %, je crois que c'est 18,8 % de mémoire – et d'ailleurs peu importe, ce serait 15 %, ce serait déjà suffisamment significatif. Après analyse des différences liées à l'école, au secteur, au lieu de travail, il demeure un écart de 8,2% sur les salaires entre les jeunes diplômées et les jeunes diplômés. Je le déplore et je ne le nie pas, je crois d'ailleurs que personne à Sciences Po ne cherche à le faire ; nous cherchons tous, collaborateurs, enseignants, doyen, directeur exécutif, à travailler pour réduire ces écarts. Je laisserai bien entendu le soin à la référente égalité femmes-hommes de présenter dans le courant de l'année les actions qui sont conduites au niveau de l'établissement. Je peux vous parler de ce qui est réalisé autour de l'insertion professionnelle : plusieurs pistes de travail ont été explorées les mois et années passés, nous avons lancé des cycles d'ateliers dédiés les années passées, puis nous avons changé de format, en estimant qu'il devait être généralisé à l'ensemble des ateliers. Cette année nous avons réuni l'ensemble des intervenants professionnels issus du monde des ressources humaines, pour leur préciser qu'il n'y avait plus de cycles d'ateliers dédiés, mais que l'ensemble des ateliers devait être des lieux de réflexion et des lieux où le sujet était discuté. Nous considérons que le sujet est suffisamment préoccupant pour que ça vienne irriguer l'ensemble des ateliers carrières. Nous allons aussi renforcer le dispositif – certains d'entre vous si vous êtes au Collège en ont peut-être entendu parler – qui s'appelle Meet Your School, c'est-à-dire le dispositif d'orientation qui est dédié aux étudiants de deuxième année du Collège universitaire pour les aider dans leurs choix de master. Nous l'observons dans l'enquête, le choix de master est évidemment l'un des points-clés qui expliquent certaines différences de salaire. Ce n'est pas le seul aspect, et nous essayons de travailler sur l'ensemble des volets. Je ne vais pas m'aventurer à parler d'autres actions qui sont conduites dans les écoles par l'ensemble des équipes pédagogiques, mais je ne doute pas qu'il y en ait. Nous sommes tous conscients des efforts à poursuivre, c'est un sujet sur lequel nous ne lâcherons pas et sur lequel si je vous fais un très léger aveu d'impuissance, cela ne m'empêche pas de rester combattive sur le sujet.

Pauline PHAM

Merci pour cette présentation. Je suis ancienne élève et maintenant je co-dirige mon entreprise et en effet en tant que femme je ne peux pas m'empêcher de réagir parce que c'est une des raisons pour lesquelles j'ai voulu revenir dans l'école et dans ce Conseil pour voir comment transmettre et aider cette cause. Parce qu'en effet, ça n'avance pas. Je me souviens, quand j'étais étudiante, avoir été confrontée aux mêmes réalités. J'avais regardé une enquête et les chiffres ne bougent pas, c'est assez dramatique. Je fais beaucoup de recrutement dans mon entreprise, je reçois des élèves de Sciences Po quel que soit leur genre et ça se passe déjà dans la tête des gens. J'aimerais voir comment peut-être on pourrait progresser ensemble. Vous dites qu'il y a des initiatives pour réfléchir, moi je pense qu'il y a plein de gens comme moi qui aimeraient intervenir et vous aider à réduire ces inégalités, parce que ça se passe dans la tête de ces femmes. Je le vois quand je suis en recrutement : elles ne demandent pas les mêmes choses, elles ne parlent même pas de salaires, et j'ai été la première à réagir comme ça quand je suis sortie de Sciences Po. Je ne sais pas trop, je me permets de vous donner un petit avis dans cette start-up nation qu'on partage tous désormais, je crois que pour avoir participé à ces ateliers, ça reste des dispositifs peut-être insuffisamment accompagnants et qui n'adressent pas la question de front. Parce que je me souviens, quand j'ai voulu faire ma première négociation, je ne savais pas négocier un salaire qui me concernait.

Anne LESEGRETAIN

En réponse à ce que vous dites, il se trouve que les dispositifs que nous mettons en place interviennent malheureusement presque trop tard et pour les mauvaises personnes, parce que des ateliers de négociation de salaire, nous en avons, sauf que celles et ceux qui viennent s'y inscrire sont déjà dans une démarche de prise de conscience de quelque chose sur quoi travailler. Et finalement, le problème n'est pas là, il concerne celles et ceux, et celles en l'occurrence, qui ne viennent pas s'inscrire, et qui vont négocier leurs salaires sans le négocier du tout, précisément.

Pauline PHAM

C'est quelque chose qui suit toute la carrière. Je sais que pour rattraper le gap que j'ai eu au début, ça m'a pris beaucoup de temps. Parce qu'au début, on ne change pas d'entreprise tout de suite, donc ce système en profite, et c'est très embêtant. En plus avant qu'elle passe le diplôme de Sciences Po, elles ont encore votre appui pour essayer de le faire, après elles sont toutes seules, sans vraiment d'aide, parce que ce ne sont pas les RH qui vont vous aider à négocier votre salaire. Je suis désolée, je ne pouvais pas m'empêcher de réagir, parce que c'est quelque chose qui est très important quand on voit qu'il y a quand même toujours plus de 60 % de nos étudiants qui sont des étudiantes.

Anne LESEGRETAIN

Nous cherchons toujours des intervenants lors de tables rondes métiers ou lors d'interventions, donc avec grand plaisir si vous voulez en faire partie.

Pauline PHAM

Oui, il faudrait lancer des réflexions plus structurantes.

Raphaël CHARPENTIER

Est-ce que vous aviez fini votre présentation ? Je vous propose de faire votre conclusion et ensuite on pourra reprendre les échanges.

Anne LESEGRETAIN

Absolument. Je vous laisserai regarder les autres focus sur l'apprentissage qui produit de très beaux effets sur le délai d'accès à l'emploi, et je terminerai sur une note extrêmement positive, et sur la nouvelle notion que nous avons introduite cette année, celle du bien-être au travail : je tiens à vous dire que nos étudiants sont très largement satisfaits de leurs premiers emplois. Je n'en ai pas été étonnée, mais j'étais quand même réconfortée les étudiants de Sciences Po sont à 87% satisfaits ou très satisfaits de leur premier emploi.

Christophe JAMIN

Donc ils sont heureux ?

Anne LESEGRETAIN

Sur le rapport entre la satisfaction liée à l'emploi et le bonheur, on peut engager la discussion...

Ann-Sophie SCHOEPFEL

Est-ce que le questionnaire est disponible en anglais également ?

Anne LESEGRETAIN

Tout à fait. Dès le moment où les étudiants reçoivent le questionnaire, ils le reçoivent dans la langue qu'ils ont choisie à Sciences Po et ensuite ils peuvent switcher de l'une à l'autre à leur convenance.

Raphaël CHARPENTIER

Très bien, s'il n'y pas d'autres questions sur ce thème, nous allons passer au point suivant, mais alors puisqu'on avait parlé justement d'égalité et que c'est un combat que souhaite mener Sciences Po avec intensité, Bénédicte DURAND je crois que vous avez une annonce à nous faire sur ce thème.

Bénédicte DURAND

Une annonce institutionnelle. C'est la nomination d'une nouvelle référente égalité hommes-femmes, chargée de la lutte contre les discriminations. Elle commence aujourd'hui même son mandat : il s'agit de Mme Amy GREENE, qui vient du Collège universitaire et que certains d'entre vous connaissent peut-être déjà. Nous aurons l'occasion de la faire intervenir dans le cadre de ce Conseil, pour lui demander de nous présenter sa feuille de route.

Pour ce qui concerne la Direction des études et de la scolarité, j'aurai également la possibilité de présenter devant ce Conseil la feuille de route de cette direction qui d'ailleurs va prendre un nouveau nom puisqu'elle va s'appeler la Direction de la formation de Sciences Po, bien entendu au titre de la formation initiale et couvrant l'ensemble des activités qui sont aujourd'hui les siennes, mais de façon un peu reconfigurée et nous vous présenterons cela.

Dans cette feuille de route, une action totalement liée à ce dont on vient de discuter, qui est la question de la réussite. Nous allons mettre en place une Direction de la scolarité et de la réussite étudiante. On entend par le mot réussite cette idée de l'égalité réelle de réussite. Parce qu'au fond, ce que l'on perçoit chez les jeunes femmes, on peut le percevoir aussi pour un certain nombre de populations qui n'ont pas tout à fait des parcours équivalents en fonction de leurs procédures d'admission, en fonction de leurs milieux d'origine, ou de leurs réseaux socioculturels, etc. Dans les parcours de Sciences Po, nous avons des efforts à faire de rattrapage d'un certain nombre de pesanteurs pour ne pas dire de handicaps qui finalement cumulés les uns aux autres finissent par produire, peut-être, en fin de parcours, au moment où l'insertion professionnelle se joue, un certain nombre de déficits. Des déficits qui, encore une fois, continuent de s'imprimer dans la vie professionnelle de nos diplômés. Au fond, la charge du regard que l'on portera demain sur la scolarité de nos étudiants, prendra en compte la question de l'aide à la réussite dans une perspective d'égalité réelle des parcours. On aura l'occasion de présenter ça de façon forte.

Parallèlement, on va transformer la Direction de la vie étudiante en Direction de la vie de campus et de l'engagement, et cette direction aura vocation à mobiliser les étudiants, notamment les plus seniors de l'institution, pour accompagner dans une forme de mentorat, d'ambassadorat, de soutien, de coaching, les étudiants les plus jeunes, parce que nous croyons aussi beaucoup à l'accompagnement entre pairs, pour lever tout un tas d'inhibitions, d'autocensures, et porter chacun de nos étudiants au plus haut degré d'ambition possible.

On aura vraiment l'occasion de porter à la connaissance du Conseil tout cela, mais voilà ce que je voulais vous dire ce matin.

Raphaël CHARPENTIER

Très bien, merci Mme DURAND. Je renouvelle effectivement notre volonté, avec Mathilde BOYER nous l'avions exprimée lors de la réunion de Bureau, de pouvoir entendre Amy GREENE assez rapidement pour qu'elle puisse nous parler de sa feuille de route et que nous puissions échanger avec

elle, peut-être pour lui apporter quelques idées, du moins nous l'espérons. Maintenant nous passons au deuxième point de l'ordre du jour, le bilan de la vie étudiante 2018-2019.

II. BILAN DE LA VIE ÉTUDIANTE 2018-2019

Andreas ROESSNER

Merci, Monsieur le Président. Je suis ravi de vous présenter aujourd'hui le bilan de la vie étudiante de l'année 2018-2019, qui retrace dans les grandes lignes les activités étudiantes, notamment associatives au sein de l'établissement. Tout comme Mme LESEGRETAIN, je ne vais pas passer en revue de manière détaillée l'ensemble du document que vous avez reçu dans vos dossiers. C'est un document assez volumineux de 27 pages, donc je vais me contenter de vous en faire une synthèse rapide pour que nous disposions d'un maximum de temps pour vos questions éventuelles ainsi que vos commentaires. Ce que je vais vous dire en préambule, simplement, c'est que comme vous avez pu le constater, nos actions s'inscrivent dans la continuité et la stabilité, depuis 2016, 2016 ayant été l'année pendant laquelle nous avons réécrit avec ce Conseil et le Conseil de l'Institut le règlement de la vie étudiante. Vous voyez aussi que les aspects quantitatifs dans leur ensemble et dans les grandes lignes n'ont pas évolué de manière sensible. Les dispositifs qui ont été mis en place depuis 2016 semblent fonctionner, j'en veux pour preuve que le corps étudiant dans son ensemble, et notamment la presse étudiante, ne fait plus état d'articles évoquant des dysfonctionnements au sein de la vie étudiante, et nous nous en réjouissons.

Je vais maintenant dans les grandes lignes retracer les quelques chapitres de ce document. Commençons avec la reconnaissance des associations étudiantes. À titre de rappel, ce processus depuis 2016 s'est transformé : ce n'est pas l'administration qui détermine qui a droit à agir au sein de Sciences Po, mais ce sont des critères très objectifs qui régissent tout cela. La bonne nouvelle, c'est que la reconnaissance depuis 2016 couvre de plus en plus les campus en régions. Ce n'est plus uniquement le campus de Paris qui est concerné par cette procédure, mais comme vous le voyez, sur le tableau de la page 4, chacun des campus est désormais engagé dans ce processus. Les domaines principaux qui ressortent en termes d'activité parmi les associations reconnues sont : art et culture, débats et politiques, et en troisième lieu l'international. Pour le paysage associatif dans son ensemble, vous le voyez, il est toujours structuré à travers cinq grandes familles et cela apporte une grande lisibilité à nos étudiants. Cela permet aussi de fonctionner de manière parfaitement harmonieuse tout au long de l'année. Là aussi, l'ensemble de ces cinq familles sont représentées sur les campus, y compris en régions. Il y a certainement une petite marge de progression en régions, mais les campus petit à petit commencent à rentrer dans le jeu, et les associations sont implantées sur l'ensemble des sites de Sciences Po.

Les initiatives étudiantes, un dispositif qui a été créé en 2016, fonctionnent très bien. Elles font maintenant partie intégrante du paysage associatif, et permettent de dynamiser le monde associatif deux fois par an. Parce que comme vous le savez, il y a une procédure de sélection des initiatives étudiantes par semestre. À titre de rappel, la procédure actuelle est en cours et les étudiants ont jusqu'au 23 septembre pour nous soumettre les projets qui seront soumis au corps étudiant pour le semestre d'automne à venir. Quand vous regardez les chiffres, il y a eu une légère hausse de la participation du corps étudiant à l'automne. En revanche nous avons accusé une légère baisse pendant le semestre de printemps, où les étudiants se sont mobilisés un peu moins que l'année précédente. La même chose vaut pour le nombre de projets qui ont été soumis au vote des étudiants : nous avons accusé une hausse au semestre d'automne, pour une très légère baisse au semestre de printemps. Au total, cela représente 115 projets retenus, sur 155 projets proposés par les étudiants sur l'ensemble des campus.

Les financements de la vie étudiante sont un sujet de réjouissance, parce qu'ils sont parfaitement transparents dans la mesure où ils sont octroyés à travers les instances ; notamment la Commission de la vie étudiante (CVE), qui elle émane directement du CVEF.

Les subventions pour les associations permanentes sont aussi, comme nous le verrons dans un point ultérieur, validées par vous-mêmes. Ces subventions ont été stables en général. J'attire juste votre attention sur le BDA, parce qu'évidemment ça peut étonner à première vue quand on remarque qu'il y a zéro euro qui sont affichés sur le tableau de la page 9. Je rappelle que le BDA ne s'est en réalité pas vu octroyer zéro euro. C'est tout simplement que la direction de la vie étudiante engage 30000 euros

pour financer les intervenants qui interviennent dans le cadre des cours culturels, qui sont cogérés entre le BDA d'une part et la Direction de la vie étudiante d'autre part.

Deuxième point notable pour les subventions annuelles des associations permanentes du campus parisien : Sciences Po Environnement a fait un grand bond en avant l'année dernière, parce que précédemment ils bénéficiaient de 5000 euros de subventions annuelles alors que nous sommes passés en 2018-2019 à 15000 euros. Cela s'explique par le fait que Sciences Po Environnement a réussi à devenir une association nationale, c'est-à-dire qu'il n'y a pas que le campus parisien qui agit, mais l'ensemble des campus sont réunis. Un changement statutaire a permis de créer une structure nationale qui, elle, se décline en antennes par campus. Cela nous a incité à leur donner une subvention plus importante afin que cette structure nationale puisse fonctionner dans les meilleures conditions.

Concernant le fonds d'intervention associatif, qui est l'argent qui peut être octroyé directement au sein de la Direction de la vie étudiante sans passer par les instances – dans la limite de 500 euros – nous accusons une chute assez notable. Il n'y a que 27 demandes dans le courant de cette année contrairement à 48 demandes l'année précédente. Ce qui veut dire que mécaniquement les montants accordés ont été quasiment divisés par 2.

La CVE (Commission de la vie étudiante) a accordé à peu près 47000 euros dans le courant de l'année universitaire, ce qui représente aussi une baisse par rapport aux années précédentes. Cela m'incite à dire qu'il nous faut probablement mieux communiquer sur les campus, parce que c'est avant tout le campus parisien qui bénéficie de ce dispositif, alors qu'il est comme vous le savez ouvert à l'ensemble des campus, dont certains à l'instar de Dijon, de Poitiers et de Reims ne nous ont pas du tout sollicités pendant toute l'année universitaire. Donc nous allons faire en sorte que les campus reprennent connaissance de ce dispositif pour qu'ils puissent s'en emparer dès l'année à venir.

Concernant les événements étudiants, vous le voyez, nous nous inscrivons dans une grande stabilité tout comme l'année précédente. Nous avons à peu près un millier d'événements qui ont lieu sur le campus parisien, plus ou moins équitablement répartis entre les semestres d'automne et de printemps. Il y en a toujours un peu plus au printemps qu'à l'automne, mais la répartition est assez stable. Si l'on compare les chiffres à l'année précédente, il n'y a guère d'évolution. Et si on fait le calcul du nombre d'événements par soirée, nous accueillons à peu près huit événements étudiants sur le campus parisien. Cela témoigne de la vitalité du corps étudiant et du paysage associatif qui continue à proposer un grand nombre d'événements divers et variés aux étudiants. Les grandes thématiques qui ressortent dans ce cadre sont l'art oratoire, la culture, la diplomatie, l'égalité des chances, l'environnement, la politique et le théâtre.

Je vous propose de passer rapidement aux activités sportives qui, elles aussi, s'inscrivent dans une parfaite stabilité par rapport à l'année précédente. Nous avons toujours grosso modo 2000 étudiants et étudiantes qui pratiquent des sports ; un peu plus au semestre d'automne, toujours un petit peu moins au printemps. Nous comptons toujours à peu près 160 créneaux au choix sur le campus parisien, qui se déclinent à travers quarante disciplines : à la fois des sports collectifs, d'une part, et des sports individuels d'autre part. Les cours sont assurés par 46 professionnels. Quand on regarde la répartition des inscrits sur les années d'étude, il ressort que ce sont avant tout les étudiants en 4^{ème} année (donc 1^{ère} année de master) qui pratiquent de manière très assidue le sport, suivis par les étudiants en 2^{ème} année du Collège universitaire, et de 5^{ème} année (donc 2^{ème} année de master), qui pratiquent du sport à part plus ou moins égale. Et nous retrouvons la même répartition au semestre de printemps, 4^{ème} année largement en tête, directement suivie des 2^{ème} et 5^{ème} années.

La légère chute que nous constatons entre les semestres d'automne et de printemps est à mon avis tout simplement due au fait que les abonnements pour Forest Hill sont des abonnements annuels donc les étudiants s'inscrivent au semestre d'automne et ne se réinscrivent pas au printemps. Et deuxième explication : il y a potentiellement un certain nombre d'étudiants notamment en cinquième année qui sont en stage obligatoire, ce qui les empêche de pratiquer du sport au printemps.

Pour la pratique culturelle et artistique que nous organisons de concert avec le BDA, je vous rappelle que l'année dernière la Direction de la vie étudiante a entièrement repris à son compte la gestion de la pratique culturelle. Donc c'est nous qui sommes en lien avec les enseignants, qui faisons la programmation annuelle, qui recrutons et payons les enseignants, mais le BDA continue à être force de proposition concernant les thématiques qu'il souhaite soumettre au corps étudiant. Et la bonne nouvelle est là aussi que nous avons trouvé notre vitesse de croisière. Le catalogue semble parfaitement adapté à la demande étudiante, puisque nous avons un taux de remplissage qui tourne autour de 80 %. Donc nous

avons le nombre précis de cours qui répondent à la demande étudiante. Au semestre d'automne, nous avons 376 inscrits, avec là aussi avant tout une forte participation des étudiants en deuxième année, directement suivis des étudiants en 4^{ème} année. Au semestre de printemps, un nombre plus ou moins égal, 397 élèves qui ont pratiqué l'art et la culture à travers 26 ateliers. Je vous fais remarquer une régression des étudiants en 2^{ème} année, liée à mon avis au fait que les ateliers artistiques du Collège universitaire ont lieu à ce moment précis. C'est en deuxième année, au semestre de printemps que les étudiantes et étudiants pratiquent la culture à travers la maquette pédagogique qui est obligatoire.

Raphaël CHARPENTIER

Il me semble que c'est dès le deuxième semestre de la première année, et ils les ont toute l'année en 2^{ème} année.

Andreas ROESSNER

En tout cas, ils ont bien des ateliers artistiques au semestre de printemps.

Un mot rapide avant de terminer sur les formations des responsables associatifs. Vous le savez, nous faisons voter tous les ans trois modules obligatoires. Je vous les rappelle dans les grandes lignes. Le premier module s'intitule « Gérer une association étudiante au sein de Sciences Po », le deuxième module est consacré à la formation égalité et accessibilité, et le troisième concerne la lutte contre le harcèlement sexuel. J'insiste rapidement aussi sur un autre module qui nous paraît de plus en plus important, celui qui traite des questions d'alcool et de réduction des risques en milieu festif, qui est obligatoire pour les associations qui sont organisatrices d'événements étudiants. C'est un domaine qui a émergé il y a quelques années et pour lequel nous sommes très mobilisés. Il s'avère que nous avons accompli de grands progrès parce que les soirées étudiantes sont de plus en plus responsables en ce qui concerne ce domaine précis.

Rapidement, avant de terminer, en termes de perspectives, nous vous proposons d'inscrire nos activités dans la continuité pour l'année à venir, en mettant l'accent comme Bénédicte DURAND a pu vous l'expliquer il y a quelques instants sur l'accompagnement pour le rendre plus qualitatif encore dans les années à venir ; avec une attention portée notamment sur les campus en région et une attention particulière à l'égard des étudiants de niveau master pour faire en sorte qu'ils puissent mieux accompagner les étudiants de premier cycle. Et je suis à votre disposition pour vos questions et commentaires.

Raphaël CHARPENTIER

Merci Andreas ROESSNER. Est-ce que vous avez des questions sur ce bilan ? Et sur les perspectives évidemment pour l'année qui arrive ? J'en ai éventuellement une : est-ce qu'on sait comment a évolué le nombre d'associations reconnues entre avant l'initiative et après ? Est-ce qu'il y a eu une baisse, une stabilité ?

Andreas ROESSNER

Le chiffre est raisonnablement stable. Si l'on regarde l'ensemble des campus nous comptons 280 objets associatifs, toutes familles associatives confondues. Je rappelle rapidement que cela comprend les associations représentatives (ou syndicats étudiants), d'autre part les reconnues, les permanentes, les initiatives étudiantes et ce que l'on appelle les autres associations, qui ne rentrent pas dans ces catégories qui sont inscrites dans le règlement de la vie étudiante. Ce qui a changé c'est la structuration avec les initiatives étudiantes, et le caractère dynamique de la chose : le suivi est plus facile parce que les initiatives étudiantes peuvent se transformer l'année après leur création en associations reconnues, ce qui nous permet d'avoir un meilleur suivi, contrairement à ce qui se passait avant 2016, où souvent on ne savait pas trop si les associations reconnues existaient encore au bout d'une ou deux années d'existence.

Sébastien THUBERT

Ils sont même supérieurs, parce qu'avant la reconnaissance, il n'y avait que ça, alors que maintenant il y a les reconnues plus les initiatives étudiantes. Donc avant on était sur 120 associations sur Paris, si on veut comparer ce qui est comparable, maintenant on est plutôt autour de 150.

Raphaël CHARPENTIER

D'accord, merci beaucoup.

Ann-Sophie SCHOEPPFEL

Une simple question : sur les campus, on peut constater qu'il y a de nombreuses associations qui sont à la fois entre les autres universités et Sciences Po, est-ce qu'elles sont prises en compte dans votre enquête, dans votre reconnaissance ?

Andreas ROESSNER

Tout à fait. Qu'elles entretiennent des partenariats avec les universités locales ou pas, cela ne pèse pas. Ceci dit, le règlement de la vie étudiante impose aux associations qui souhaitent être reconnues à Sciences Po d'avoir au moins six étudiants de Sciences Po qui font partie de l'instance dirigeante de l'association. Mais cela n'empêche pas qu'il y ait des étudiants issus d'autres établissements qui fassent partie de la structure. La même chose d'ailleurs vaut pour le campus parisien, où il y a des programmes de double diplôme au sein du collège universitaire qui entretiennent des partenariats avec des universités partenaires, Paris 1, Paris 4 notamment. Il faut au moins six étudiants de Sciences Po au sein de l'instance dirigeante, mais à partir de ce moment-là, elles peuvent parfaitement agir en tant qu'associations étudiantes de Sciences Po.

Raphaël CHARPENTIER

Ce chiffre de six n'évolue pas selon les campus ?

Andreas ROESSNER

Pas pour l'instant. Le règlement nous impose ce chiffre de 6. En revanche, la pratique ces dernières années nous montre qu'il serait peut-être opportun de nous interroger sur ce seuil, notamment pour les plus petits campus, qui de temps à autre, rencontrent des difficultés à atteindre le seuil de 6 étudiants. Je pense que cela fera l'objet de discussions dans les mois à venir, pour savoir s'il ne faudrait pas réintroduire un peu de souplesse.

Raphaël CHARPENTIER

À Paris, c'est vrai que ça s'entend, peut-être qu'à Dijon ou au Havre, ça peut être un frein.

Sébastien THUBERT

Si je peux me permettre de compléter par rapport à ça, c'est en fait la Commission de la vie d'étudiante qui donne des dérogations quasiment systématiquement.

Raphaël CHARPENTIER

Ça peut sinon paraître un objectif inatteignable sur certains campus. Merci beaucoup. Pas d'autres questions ? Alors on passe au point suivant, le bilan des associations permanentes.

III. BILAN DES ASSOCIATIONS PERMANENTES DU CAMPUS PARISIEN 2018-2019

Andreas ROESSNER

Merci Monsieur le Président. Je vais vous le présenter à la place des étudiants et précise qu'il s'agit ici du bilan des associations permanentes du campus parisien. À titre de rappel, ces structures associatives bénéficient d'une convention annuelle qui est signée entre elles et la FNSP. Ces conventions, qui sont des contrats en quelque sorte, fixent les objectifs que nous fixons aux associations et qui mettent en face les moyens que Sciences Po octroie aux associations pour qu'elles puissent mettre en œuvre leurs missions au quotidien. Les grands objectifs que nous fixons année après année sont toujours les mêmes : nous souhaitons avant tout que ces structures associatives fédèrent le corps étudiant, qu'elles animent au quotidien la vie de campus, que ces associations contribuent à la promotion de l'égalité femmes-hommes et à la lutte contre les discriminations. Nous leur demandons aussi de plus en plus de se

rapprocher des campus en régions pour créer les liens entre Paris et les régions. Et je précise dès à présent que dans ce domaine-là, nous avons une marge de progression pour les années à venir. Le dernier grand objectif qui leur est fixé annuellement, c'est d'endiguer les comportements à risque en milieu festif.

Globalement, comme vous avez pu le constater dans les documents qui vous ont été fournis, les bilans sont positifs, à la fois en termes d'atteinte des objectifs, mais aussi et surtout en termes de trésorerie. Et cela représente une nouveauté par rapport aux années précédentes : cette année, aucune des associations permanentes n'est déficitaire. Tout au contraire, l'ensemble des structures finissent l'année budgétaire avec un léger excédent. Je me réjouis aussi du fait que l'esprit est de plus en plus sain au sein du monde associatif, notamment dans les soirées étudiantes. Vous avez pu le voir à Sciences Po, au même titre que dans d'autres établissements : il a pu y avoir des dérapages dans les soirées étudiantes, notamment en ce qui concerne des questions de consentement, de harcèlement de sexuel, mais aussi de consommation d'alcool. Depuis 2016 et la mise en place du règlement et de ces conventions, nous avons beaucoup travaillé avec l'ensemble des associations permanentes, pour faire en sorte qu'il y ait de plus en plus de prévention en amont, en termes de communication notamment, mais aussi pendant les soirées, à travers la mise en place de zones sécurisées (les « safe zones »), et avec les « staff » des associations qui sont sensibilisés à la fois à des questions de harcèlement, de consentement, mais aussi à la réduction des risques en milieu festif, notamment en termes de consommation d'alcool.

Je vous propose rapidement d'adresser les grandes lignes de chacune des associations qui ont soumis leur bilan. Pour l'association sportive, l'événement phare de cette année était le CRIT, la grande compétition inter-IEP de Paris et des régions, qui se réunissent annuellement pour une compétition sportive. Le CRIT a été parisien cette année et notre délégation de 500 étudiants l'a remporté pour la huitième année consécutive.

Une innovation de cette année dont nous sommes assez fiers est que la Ski Week. Cet événement annuel a pu être proposée à moitié prix pour les étudiants boursiers, et ainsi être plus inclusive que lors des années précédentes. Une autre innovation de l'AS qui a très bien marché cette année est le Welcome Sports Day, qui a permis d'embarquer en quelque sorte des étudiants en échange dès leur arrivée sur le campus parisien pour fédérer un maximum d'étudiants autour de la pratique sportive. En termes d'égalité femmes-hommes aussi, l'instauration d'un nouveau tournoi de rugby féminin a permis de fédérer beaucoup de monde et a donné plus de visibilité aux filles qui pratiquent ce sport, qui, de manière intuitive a plutôt tendance à être vu comme un sport masculin. Et comme je vous le disais, en termes d'organisation de soirée, l'AS a vraiment fait un gros effort pour avoir des soirées plus responsables à la fois en termes de communication, et en termes de gestion des étudiants sur place.

Je vous propose de passer au BDA, le Bureau des arts, qui a essayé de changer de braquet cette année, dans le cadre des Triplétades, une compétition organisée tous les ans pour favoriser l'intégration des étudiants en 1^{ère} année. Le BDA a historiquement proposé un concours de karaoké qui n'a pas attiré les foules. Donc le pari était de proposer cette année un concours de poésie, ce qui a raisonnablement bien marché, mais je pense que nous allons réfléchir ensemble à une troisième option pour les années à venir. En revanche, il y a eu une belle coopération inter-associative cette année entre le BDA et Sciences Po Environnement qui ont créé une nouvelle semaine thématique consacrée à l'art et à l'écologie. Un petit bémol pour le bilan du BDA, en termes d'actions inter-campus. Il s'avère qu'il n'y a pas beaucoup de liens qui ont pu être tissés avec les campus, donc j'espère que la nouvelle équipe pourra s'emparer de ce domaine qui reste à développer dans les années à venir.

Pour le BDE, ils ont beaucoup œuvré à l'intégration des étudiants, des nouveaux arrivants, notamment les 1^{ère} années, mais aussi les 4^{ème} année, à travers plusieurs dispositifs tels que les weekends, les Triplétades dont je parlais à l'instant, mais aussi le Buddy Program pour les étudiants qui viennent en échange, à la fois aux semestres d'automne et de printemps. Les weekends en régions ont été proposés cette année au Mont Saint-Michel au semestre d'automne, et aux châteaux de la Loire au semestre de printemps. Une innovation du BDE cette année, toujours dans le cadre de l'intégration entre Paris et les Campus, a été de proposer des pulls de promo pour l'ensemble des campus qui ont été livrés sur place dans le cadre d'un partenariat avec les BDE locaux. Bonne nouvelle en termes d'égalité femmes-hommes aussi pour le BDE cette année, l'instance dirigeante a été majoritairement composée de femmes. Les soirées se sont passées sans encombre tout comme pour l'AS avec des « safe zones » qui ont été instaurées, et l'ensemble des soirées ont été accessibles aux personnes en mobilité réduite.

Sciences Po Environnement, comme j'ai pu vous le dire tout à l'heure dans le cadre du bilan de la vie étudiante, a cette année accompli, au bout de deux ans de travail, sa mue statutaire : l'association est dorénavant une structure nationale qui se décline à travers des antennes sur chacun des campus, ce qui est une très bonne nouvelle. Dans ce cadre ont été multipliés les moments de rencontre. Ils ont ainsi organisé trois weekends inter-campus cette année pour rapprocher l'ensemble des membres sur les différents sites et créer leur agenda national qui leur permettra cette année d'œuvrer sur l'ensemble du réseau de Sciences Po. Ils ont assidûment participé au Comité campus vert, avec quelques réussites, comme le retour du compost sur le campus parisien, et avec l'instauration comme vous avez pu le constater du tri sélectif en tri-flux sur l'ensemble des campus. Dernière réjouissance : le bureau national cette année est présidé par un étudiant non pas de Paris, mais issu du campus de Dijon, et nous en sommes ravis. Je vous propose d'en rester là et je suis à vos dispositions pour les questions.

Grégoire ETRILLARD

J'aimerais revenir un peu avant, j'ai laissé passer le sujet précédent. Je voulais juste parler des questions de formation dans les associations, et d'ailleurs qui forme-t-on dans les associations ? Ce sont les présidents d'association ou les membres des conseils d'administration, comment est-ce qu'on choisit ?

Raphaël CHARPENTIER

Il me semble que les associations choisissent les personnes qu'elles forment.

Grégoire ETRILLARD

Je voudrais attirer l'attention sur un sujet un peu particulier, qu'on a pu connaître dans le cadre de la section disciplinaire, qui n'est pas évident au départ, et qui pourrait rentrer dans ce cadre-là : les risques dans le cadre des « mentoring », de manière générale l'accompagnement d'un étudiant par un autre étudiant ou de quelqu'un qui souhaiterait rentrer à Sciences Po par un étudiant, notamment dans le cadre des programmes d'égalité des chances. Le sujet se présente de la manière suivante : un étudiant, plus âgé, accompagne un étudiant plus jeune, ou bien un ancien de la maison accompagne un étudiant plus jeune ; et le risque est encore plus fort, je pense, lorsqu'un étudiant ou un ancien accompagne quelqu'un qui souhaite rentrer à Sciences Po. La personne qui souhaite y rentrer ou celui qui vient d'arriver à Sciences Po, peut avoir le sentiment que la personne qui l'accompagne a un impact, soit sur son parcours à Sciences Po, soit encore pire, sur son entrée à Sciences Po. Et c'est un sujet d'attention, notamment au titre du harcèlement sexuel, mais plus généralement au titre des phénomènes d'emprise, de « petit chef », de rapports de force en tout cas dans le cadre du mentoring. Évidemment, l'enfer est pavé de bonnes intentions : c'est une bonne chose que le mentoring, il ne s'agit pas de l'empêcher, mais je crois qu'il faut vraiment avoir une attention particulière là-dessus, parce qu'il y a beaucoup d'associations égalité des chances qui regroupent beaucoup de bonnes volontés, mais en leur sein il peut y avoir des gens qui, soit par caractère propre, soit parce qu'ils ne sont pas assez accompagnés, peuvent rencontrer ce type de problème. En particulier, j'insiste sur la perception qu'il peut y avoir, chez des gens surtout extérieurs à Sciences Po et dans un programme d'égalité des chances, donc des personnes qui n'ont pas de connaissance de l'institution qui fonctionne, qui peuvent se retrouver en situation de faiblesse dans ce cadre-là. Donc je souhaiterais attirer l'attention des formateurs sur ce sujet spécifique, comme je ne le vois pas figurer dans les points du module, je souhaite vraiment qu'on insiste sur ce sujet-là.

Andreas ROESSNER

Merci beaucoup pour cette question. Je répondrai dans un premier temps à la question qui touche le socle commun de formation que nous proposons aux associations reconnues. Ces formations sont obligatoires dans le cadre de la procédure de reconnaissance et libre aux associations de désigner les responsables au sein de leurs structures qui se soumettent à ces formations. La seule formation qui vise des postes en particulier est celle dédiée à réduire les risques en milieu festif. Nous demandons aux responsables du pôle soirée de se soumettre à ce module en particulier.

Pour les risques en termes de mentoring, je pense qu'ils existent, nous en sommes conscients. Cela touche aussi au sujet des admissions au sens large. Je pense que les associations auxquelles vous faites référence commencent à prendre conscience des risques qu'elles encourent, et puis le corps étudiant dans son ensemble sait pertinemment que nous avons la cellule de veille contre le harcèlement sexuel qui est à l'écoute des personnes qui pourraient potentiellement faire l'objet d'une emprise dans ce cadre.

Sébastien THUBERT

Il faut le voir dans un écosystème plus général. Il y a une formation qui va peut-être se transformer en lutte contre les violences sexuelles, où il y a les mêmes mécanismes qui sont à l'œuvre et donc la sensibilisation et l'alerte sont évoquées à ce moment-là. De plus en plus, les étudiants sont sensibilisés à cette question dès leur entrée à Sciences Po, et c'est l'environnement qui va progresser. Par contre, malheureusement, on ne peut pas former l'ensemble des responsables associatifs. Ils sont 1600 responsables, 1600 étudiants dans les conseils d'administration des associations. Ça ne veut pas dire qu'ils sont tous responsables d'activité, il faudrait compter en plus ceux qui sont responsables de pôle, etc. On ne peut pas former à toutes les problématiques et il y a beaucoup d'autres problématiques à traiter. En tout cas, nous pensons que la question de la lutte contre les violences sexuelles fait jouer, en termes de méthode, sur beaucoup de problématiques d'emprise, etc. qui peuvent être utiles. On essaye à la Direction de la vie étudiante d'être vigilants sur les associations étudiantes qui pourraient rencontrer ce genre de difficultés, ou qui sont sur ce genre d'activités. Mais en même temps nous ne pouvons pas non plus pratiquer un monitoring de toutes leurs activités, parce que certaines d'entre elles se déroulent en dehors de l'école. En tout cas, nous avons un réseau avec les étudiants qui nous permet d'être alertés assez facilement et de pouvoir agir.

Christophe JAMIN

Juste un mot pour dire qu'on vise là souvent des étudiants et des étudiantes qui ne sont pas encore inscrits à Sciences Po, ils sont dans une situation pas très claire, et donc ils ne sont pas en mesure pour de multiples raisons de saisir les commissions et les différentes instances qu'on a créées à l'intérieur de Sciences Po pour faire face à ce genre de situations et ils peuvent redouter, précisément puisque c'est un effet de l'emprise, de saisir telle institution, de peur de ne pas pouvoir rentrer à Sciences Po, de voir leur situation se détériorer. Donc il faut quand même y être extrêmement sensible, il y a peut-être une réflexion à mener sur ce sujet.

Gabrielle ELIS

J'appuie bien entendu la proposition de M. ETRILLARD, c'est très important de faire attention aux associations d'égalité des chances. Je pense qu'il relève quand même de la responsabilité de Sciences Po de protéger notamment les lycéennes. Je vous rappelle que ce sont souvent des mineures. Quand on veut rentrer à Sciences Po, et qu'on se dit que telle personne est notre seule chance de le faire, il se crée une pression extraordinaire, et le cas qu'on a eu en commission disciplinaire était assez terrifiant. Bien sûr, il n'est pas possible d'avoir quelqu'un de l'administration à chaque réunion de mentoring, mais il n'y a pas non plus une infinité d'associations d'égalité des chances, il serait possible de faire une formation, peut-être mise en réseau avec des associations féministes, et Sciences Po peut œuvrer pour qu'il y ait une réunion qui soit organisée avec des responsables dans un premier temps, et qu'ensuite il soit obligatoire pour les associations reconnues par Sciences Po ou par les initiatives étudiantes d'avoir une réunion en plénière avec tous les membres qui vont faire du mentoring et si possible les jeunes qui vont être « mentorés ». Sur ces questions-là, c'est très important, c'est un réel problème et il y a des choses qui peuvent être faites.

Ensuite, je voulais dire que tous les étudiants ont remarqué qu'il y avait un réel effort qui était fait sur le consentement. Avant chaque soirée, il y a des rappels dans les groupes de promo sur le consentement, c'est quelque chose qui est très important. Par contre il y a encore des problèmes. Par exemple je pense qu'il n'est pas vrai que tout le monde soit au courant qu'il y a une cellule de veille à Sciences Po. Et ensuite pour avoir été en charge de ces questions-là à l'UNEF, pour avoir travaillé avec des femmes de GARCES, souvent les étudiantes, avant de saisir cette cellule, sont terrifiées, ne le font pas, pensent qu'elles vont être mal reçues, qu'on ne va pas les écouter, que ça va être une infinité de procédures administratives avant que peut-être elles aient une chance que leurs agresseurs soient soumis à une commission disciplinaire, et il se trouve que c'est vrai. C'est compliqué, parce que c'est vrai qu'il est nécessaire qu'il y ait des enquêtes, etc., mais il faut se rendre compte que souvent on est jeune et c'est compliqué de faire face à ça.

Et il y a encore des problèmes dans le monde associatif, notamment au niveau de l'association sportive. Le carnet de chants a souvent été revisité, revu, mais il y a encore eu des débordements au CRIT, et quand des chants sexistes et homophobes sont entonnés, personne ne les interrompt. Un autre problème par exemple tient au fait que l'équipe de handball, qu'elle soit masculine ou féminine, s'appelle toujours

« A poil les putes ». Autre problème : une des traditions des équipes de rugby et de hand, je crois, est toujours de se trimballer dans des cadres collectifs avec une poupée gonflable de femme nue, ce qui est assez dégradant, et ce sont un ensemble de choses qui devraient être interdites, ce n'est pas très compliqué. Les nombreux efforts qui sont faits doivent ainsi être poursuivis.

Aurélien FROISSART

Merci de me donner la parole. Pour commencer, j'aimerais bien que les tours de parole soient respectés pendant les CVEF, ce n'est pas la première fois que quelqu'un la prend inopinément sans l'avoir demandée au préalable et c'est gênant quand on l'attend depuis quelques minutes et quelques interventions déjà. Ensuite, je voulais faire aussi un petit point : merci pour ce récapitulatif, mais nous pensons à Solidaires Étudiant-e-s qu'il aurait été intéressant que des responsables des associations permanentes soient présents au sein du Conseil pour pouvoir défendre directement leur bilan plutôt que de passer par de nombreux intermédiaires. De la même manière que des gens de l'administration sont conviés pour présenter leurs projets et leurs avancées, je pense qu'il aurait été intéressant que l'on puisse discuter directement avec les responsables associatifs.

Tout comme Gabrielle ELIS, nous aimerions revenir sur les problèmes de discrimination et de violences sexuelles, ayant lieu notamment pendant le CRIT, comme en atteste d'ailleurs la page Facebook « Paye ton IEP », que je vous conseille de consulter : il y a énormément de propos et de pratiques discriminatoires et dégradantes qui ont toujours lieu, et c'est la raison pour laquelle nous aimerions également que dans ces communications internes et externes, Sciences Po ne nie pas forcément les faits. Des progrès ont été faits, mais énormément encore reste à faire. Et nous aimerions aussi que Sciences Po redonne toute leur place dans cette démarche-là et dans ces progrès aux associations féministes de Sciences Po, qui ont quand même beaucoup mis la pression sur l'administration pour que des choses soient faites, avec la création de la cellule de veille, etc.

Enfin, un dernier point concernant SPE, en rappelant le fait que Sciences Po Environnement n'est pas le seul interlocuteur avec l'administration concernant l'écologie et notamment c'était toute une assemblée générale étudiante qui était interlocutrice de l'administration par rapport à la banalisation des cours le 15 mars au matin. À ce sujet, sur l'écologie, nous avons eu l'information qu'un poste pour la transition écologique a été créé, mais nous n'avons pas eu de confirmation par rapport à cela, donc où est-ce que ça en est ?

Ann-Sophie SCHOEPFEL

Une question et un point. Il me semble que les questions de discrimination, de violence sexuelle, de harcèlement, pourraient relever pas seulement d'une vie associative ou d'une cellule de veille, mais également d'un psychologue par campus.

Andreas ROESSNER

C'est déjà le cas.

Ann-Sophie SCHOEPFEL

Sur tous les campus ?

Andreas ROESSNER

Oui.

Ann-Sophie SCHOEPFEL

Je ne le savais pas. Le deuxième point que je voulais aborder concerne l'organisation des weekends : certains sont banalisés, et ceux-là se juxtaposent avec des galops par exemple et du coup, il arrive sur les campus que les associations étudiantes demandent le report des galops, ce qui peut être problématique dans l'organisation d'un semestre.

Pauline PHAM

Quelles sont les sanctions et quelle est la procédure pour un jeune homme ou une jeune femme qui se comporterait mal vis-à-vis d'un ou d'une autre étudiant ou étudiante ? Et comment vous gérez cela en termes de communication en interne ?

Andreas ROESSNER

Merci pour toutes ces questions. Mme ELIS, vous disiez que Sciences Po doit agir, et j'y souscris entièrement, évidemment. J'en veux pour preuve que tout ce qui s'est passé sur le plan institutionnel ces dernières années témoigne de notre volonté de faire avancer les choses en ce qui concerne la lutte contre les discriminations, la lutte contre le harcèlement sexuel, et des domaines qui s'y apparentent. Vous l'avez vu, il y a eu la création du poste de référente égalité femmes-hommes dans un premier temps, ensuite la création de la cellule. Des sections disciplinaires ont également été mises en place ces dernières années, ce qui tranche vivement avec ce qui se passait précédemment au sein de Sciences Po. Malgré cette volonté forte d'avancer dans ces domaines, tout n'est pas parfait, il y a des progrès à faire et nous continuerons de vous accompagner dans ce cadre. L'annonce de Bénédicte DURAND tout à l'heure du nouveau poste de responsable sociétal, témoigne aussi de cela. Le champ a été ouvert pour inclure d'autres discriminations telles que le racisme et l'antisémitisme, qui font aussi l'objet d'une attention particulière que nous portons sur ce qui se passe au sein du corps étudiant. Nous sommes d'accord là-dessus.

Pour l'AS, je confirme effectivement que la Direction de la vie étudiante exige depuis quelques années la relecture du « missel » – pour celles et ceux qui ne le savent, le missel est ce carnet de chants qui sert aux supporters des équipes sur les terrains de sport. Les textes sont propres au moment où les délégations partent sur les terrains, mais il existe un phénomène qu'on appelle les « ultras », des supporters un peu virulents, que nous ne connaissons pas, que l'AS prétend ne pas connaître, qui vont sur les terrains et peuvent proférer des propos qui sont parfaitement inacceptables et qui se retrouvent ensuite sur le site dont parlait M. FROISSART, « Paye ton IEP » qui avait fait la collection de propos et de chants entendus à la fois sur le terrain et en soirée lors du CRIT. Ce sont des propos qui sont choquants, nous sommes d'accord, mais qui ne sont pas sur le missel. Nous ne maîtrisons pas les ultras au niveau institutionnel, et l'AS nous dit depuis des années qu'elle n'a qu'une influence très limitée sur eux.

Il n'empêche que quand vous disiez M. FROISSART que les IEP ne réagissent pas, je m'inscris en faux. Parce que lorsque nous avons pris connaissance de cette page Facebook, Frédéric Mion lui-même a adressé une lettre à l'ensemble des IEP qui ont participé pour attirer l'attention de l'ensemble des directions sur ces dérapages et pour exiger qu'on y consacre une attention accrue dans les années à venir. Les directions ont été averties, la lettre a également été envoyée à la Fédé CRIT, l'association qui gère ce grand événement sportif tous les ans. Je fais une incise pour préciser que la Fédé CRIT a une conscience aiguë des problématiques de harcèlement. J'ai beaucoup travaillé avec ces jeunes cette année parce que le CRIT était parisien, et je peux vous garantir que c'est une préoccupation majeure que partagent les responsables de cet événement. Encore une fois cela ne garantit pas qu'il y ait zéro débordement, mais de grands progrès ont été accomplis et on fera attention à ce qui se passe dans les années à venir, avec notamment une modification prévue du règlement de la compétition.

Sébastien THUBERT

Avec des sanctions sur le moment.

Andreas ROESSNER

Ensuite, M. FROISSART, par rapport à Sciences Po Environnement, évidemment ce n'est pas la seule voix qui émane du corps étudiant à porter notre souci d'écoresponsabilité et de transition écologique pour Sciences Po. Mais elle est une association permanente, et je me suis permis de parler en son nom parce qu'elle brasse un grand nombre d'étudiants. Comme je vous l'ai dit précédemment, elle irrigue maintenant l'ensemble des campus, mais ce n'est pas la seule. Nous avons récemment reçu le Livret vert qui a été conçu justement par Sciences Po Environnement, mais en partenariat avec d'autres associations telles que le Cri de la carotte et PAVÉS, qui ont contribué à ce livret qui nous donne des idées pour les actions à envisager à l'avenir.

Concernant le poste de responsable de la transition écologique, il a été annoncé par le directeur au mois de mars 2019 seulement. Ensuite je vous rappelle qu'il faut créer une fiche de poste, lancer le processus de recrutement, sélectionner les candidats, et il y a eu les vacances, donc il me semble qu'un délai de quatre mois environ entre l'annonce de la création du poste et le recrutement de la personne me semble tout à fait raisonnable. J'ai le grand plaisir de vous annoncer que cette personne a été recrutée. Elle est au sein de nos murs depuis lundi dernier ; elle s'appelle Juliette SEBAN. Je l'ai rencontrée la semaine dernière et nous la voyons dès la semaine prochaine avec Sciences Po Environnement. Le processus est

clairement enclenché, nous sommes très motivés pour vous accompagner et la voix de Solidaires nous intéresse hautement dans ce cadre.

Raphaël CHARPENTIER

Je pense également qu'on pourrait la recevoir dans le cadre du Conseil à brève échéance.

Andreas ROESSNER

Tout à fait. Pour Mme SCHOEPFEL, la question du soutien psychologique sur les campus, je confirme que c'est quelque chose qui a été traité il y a deux ou trois ans déjà. De concert avec le Pôle santé et le Collège universitaire, nous avons réussi à constituer un réseau de pôles santé présent sur chacun des campus. Donc chaque campus est maintenant équipé d'un pôle avec une infirmière, un médecin généraliste et un psychologue, pas forcément à temps plein, souvent à mi-temps avec des permanences. Les étudiants le savent.

Pour les weekends banalisés, en effet il faut que nous nous concertions avec le monde associatif et la scolarité pour faire en sorte que les activités associatives n'empiètent pas sur le bon déroulement de la scolarité et notamment au vu des galops qui sont évidemment importants et qui priment sur elles, je suis d'accord.

Pour la question des sanctions qui a été levée par Mme PHAM, il y en a plusieurs: si une association étudiante doit être sanctionnée, nous pouvons sur la base du règlement de la vie étudiante tout simplement lui retirer sa reconnaissance. S'il s'avère qu'il y a eu des dérapages, nous soumettons le cas au Conseil de la vie étudiante et de la formation, qui peut légitimer estimer que l'association perd son statut d'association reconnue, ce qui lui fait perdre par la force des choses les moyens que nous mettons à disposition : les salles, financements et autres. Et au-delà du retrait de la reconnaissance, il y a évidemment la section disciplinaire qui a été évoquée à plusieurs reprises aujourd'hui. Si les dérapages méritent l'ouverture d'une section disciplinaire, l'IEP n'hésitera pas. Cela a été pratiqué à plusieurs reprises au cours des trois dernières années.

Raphaël CHARPENTIER

Il y avait aussi une question de M. FROISSART concernant l'intervention directe des responsables d'association.

Andreas ROESSNER

Oui, pardon. Ça sera le cas à partir de l'année prochaine, en effet. Il paraît plus pertinent que ce soient les responsables associatifs eux-mêmes qui présentent le bilan, ce qui d'ailleurs s'est déjà pratiqué dans le passé, voir les procès-verbaux de ce qui était à l'époque la Commission paritaire. Les associations présentaient effectivement elles-mêmes leurs bilans. L'ordre du jour de la session d'aujourd'hui étant très dense, il nous semblait opportun d'en faire la synthèse et d'aller vite : l'heure en témoigne, nous n'avons pas terminé alors que le temps imparti est déjà écoulé.

Raphaël CHARPENTIER

Il nous reste encore quelques minutes avant de nous transformer en citrouilles. Continuons maintenant avec la reconnaissance des associations étudiantes. C'est un point qui va vite puisqu'il me semble qu'il n'y en a qu'une seule.

IV. RECONNAISSANCES DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

Sébastien THUBERT

Ne soyez pas inquiet, c'est normal qu'il n'y en ait pas beaucoup parce que maintenant les associations sont reconnues pour deux années et le grand renouvellement avait lieu l'année passée. En fait, ils sont calqués sur les mandats des représentants étudiants au sein de ces conseils-là. Le grand renouvellement aura lieu l'année prochaine. Nous sommes en tout début d'année, il faut que les équipes se constituent, notamment pour les parisiennes il faut le temps d'obtenir les papiers de la préfecture, c'est très long. Le délai moyen en ce moment est de 7 semaines pour avoir un récépissé de déclaration. Donc la procédure

cette année va jusqu'en décembre et on va aller faire le tour des campus pour rattraper les associations qui pourraient demander leur reconnaissance et ne le font pas. Vous avez un premier dossier qui est conforme et qui ne demande aucune dérogation, qui nous a été transmis jeudi dernier ; il y en a 8 encore qui sont en attente, et on pense que d'ici la fin de l'année, ce seront une trentaine en plus qui vont pouvoir arriver. Si vous avez des questions sur cette association, je suis à votre disposition.

Raphaël CHARPENTIER

Pas de question particulière ? Je vous propose de passer au vote.

Ismahane GASMI

Je lis les procurations. M. JAFFRE à Mme ELIS, Mme JEAN à M. MARIANI, et M. GROS à M. JAMIN.

Raphaël CHARPENTIER

Très bien. S'il n'y pas d'opposition, passons au vote : qui est favorable à la reconnaissance de cette association ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Nombre de votants : 12

Résultat du vote : 11 votes pour, 1 abstention.

L'association est reconnue à la majorité des voix exprimées.

V. VALIDATION DES CONVENTIONS ANNUELLES DES ASSOCIATIONS PERMANENTES DU CAMPUS PARISIEN

Raphaël CHARPENTIER

Vous avez déjà tracé les grandes lignes de ce que nous demanderons aux associations permanentes. Je vous laisse faire une autre présentation tout de même.

Andreas ROESSNER

Merci M. le président. Je vais faire très rapidement. Je ne vais pas rappeler les objectifs qui sont fixés et s'inscrivent dans une parfaite continuité par rapport aux années précédentes. Je vous propose tout simplement de parler de l'aspect financier, des contreparties que la FNSP propose de mettre en face des objectifs. Pour l'Association sportive, nous proposons cette année une subvention totale de 100000 euros qui se décomposent comme suit : il y a 60000 euros proposés à l'Association sportive au titre de la CVEC, la Contribution vie étudiante et de campus, qui vient compenser les cotisations associatives que nous avons supprimées dans le cadre de l'instauration de la CVEC. Les étudiants qui payaient précédemment 20 euros d'adhésion à l'AS par semestre pour leur pratique sportive sont dorénavant exonérés de ces 20 euros. Cela revient à une remise de 40 euros pour un étudiant qui pratique un sport sur une base annuelle. Sciences Po propose donc 60000 euros à ce titre, plus les 40000 euros que nous avons proposé à l'AS ces dernières années.

Pour le Bureau des élèves, nous proposons une subvention totale de 35000 euros. Là aussi, 15000 euros au titre de la CVEC parce que tout comme pour l'AS, les étudiants qui souhaitent maintenant bénéficier des services proposés par le BDE ne se voient plus obligés de payer une cotisation associative annuelle ; ce à quoi s'ajoutent 20000 euros au titre de la subvention annuelle émanant de la FNSP, comme d'habitude.

Le Bureau des arts, j'ai eu l'occasion de vous l'expliquer tout à l'heure, ne se voit plus verser de subvention directe, parce que nous réservons jusqu'à 30000 euros pour financer les cours de pratiques culturelles et artistiques. Sciences Po rémunère donc très concrètement les enseignants dans ce cadre-là. En revanche, nous leur proposons aussi 5000 euros au titre de la CVEC pour également supprimer toute cotisation au BDA, afin que les étudiants puissent pratiquer la culture et les arts à moindre coût. Sciences Po Environnement, enfin, la dernière des associations que je vous propose de passer en revue aujourd'hui, se voit octroyer une subvention totale de 15000 euros, à l'instar de ce qui a été pratiqué

l'année dernière, sachant qu'ils ont un excédent FNSP par rapport à l'année dernière de 3600 euros. Donc ils vont fonctionner avec un budget total qui avoisine les 20000 euros.

Christophe JAMIN

J'ai une interrogation : désormais quand on veut pratiquer le sport, on ne paye plus de cotisations ?

Andreas ROESSNER

Tout à fait, il n'y a plus de cotisation associative.

Christophe JAMIN

Donc c'est la communauté des étudiants qui paye pour celles et ceux qui décident de faire du sport ?

Raphaël CHARPENTIER

Il y a une adhésion à l'AS qui n'existe plus, mais en revanche si on veut aller faire du yoga, du tennis de table, ou que sais-je, là il me semble qu'il faut payer pour l'activité.

Christophe JAMIN

Mais on ne paye pas le ticket d'entrée général ?

Andreas ROESSNER

Je vais vous expliquer : le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a créé la CVEC il y a deux ans environ. C'est un impôt de toute nature, payé par chaque étudiant inscrit dans l'enseignement supérieur à hauteur de 90 euros actuellement, 91 euros l'année prochaine. Cet impôt, comme son nom l'indique, ne donne pas droit à un retour précis. Il n'ouvre pas de droits en tant que tels. Mais la CVEC est instaurée pour que les établissements puissent œuvrer pour améliorer la pratique sportive, artistique, culturelle, accompagner les étudiants dans le domaine sanitaire, mieux prendre en charge la santé étudiante, et ainsi de suite. C'est grâce à ce produit financier que Sciences Po perçoit dans le cadre de la collecte de la CVEC que nous avons décidé d'enlever les 20 euros de cotisation à l'AS.

Grégoire ETRILLARD

La CVEC est directement versée à Sciences Po ?

Andreas ROESSNER

La CVEC est versée au CROUS dans un premier temps. C'est le CROUS qui collecte le produit, en garde une partie – à peu près 45 % -- pour ses actions propres, et ensuite le reste est reversé aux établissements. Libre à eux ensuite d'employer ce produit dans les domaines que j'ai pu énumérer.

Christophe JAMIN

Et en termes d'équilibre budgétaire, ça donne quoi par rapport à avant ?

Andreas ROESSNER

Pour les associations, c'est neutre.

Christophe JAMIN

Pour Sciences Po ?

Bénédicte DURAND

Ça permet à Sciences Po de déployer une politique de vie étudiante renforcée.

Raphaël CHARPENTIER

Y a-t-il d'autres questions ou remarques ? Je vous propose de passer au vote. Qui est favorable à ces conventions annuelles ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci, les conventions sont adoptées.

Nombre de votants : 12

Résultat du vote : 11 votes pour, 1 abstention.

Les conventions annuelles des associations permanentes sont validées à la majorité des voix exprimées.

Aurélien FROISSART

J'aimerais pouvoir justifier de mes deux abstentions. Tout d'abord, pour la question de la reconnaissance des associations, c'est parce qu'on n'a pas pu prendre connaissance de toute la liste des associations. Ce n'est pas parce qu'on est contre le fait d'avoir des associations à Sciences Po qu'on s'est abstenu, mais par honnêteté intellectuelle et démocratique en quelque sorte.

Et la deuxième chose, pour les associations permanentes, le fait qu'elles soient conventionnées avec Sciences Po nous gêne, puisqu'elles ne sont donc pas totalement indépendantes de l'administration. Mais nous ne sommes pas contre non plus les services que proposent les associations étudiantes aux étudiants, et c'est pour ça que nous nous sommes abstenus.

Raphaël CHARPENTIER

Très bien. Ce sera noté au compte-rendu.

Raphaël CHARPENTIER

Dernier point avant les questions générales, l'adoption des procès-verbaux provisoires du 20 mai et du 17 juin.

VI. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX PROVISOIRES DES SÉANCES DU 20 MAI ET 17 JUIN 2019

Raphaël CHARPENTIER

Sur les procès-verbaux justement, nous pouvons les adopter collectivement ?

Ismahane GASMI

Oui.

Grégoire ETRILLARD

Je veux juste préciser qu'il y a des corrections formelles que je vais vous envoyer par email sur mes interventions, pour que tout le monde le sache.

Raphaël CHARPENTIER

C'est parfait. Procédons au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Les procès-verbaux en date des 20 mai et 17 juin 2019 sont adoptés à la majorité.

VII. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Pauline PHAM

Ce serait plus un appel sur ces sujets intitulés « égalité des chances » qu'on a évoqués ici. Je pense qu'un point important que vous souleviez, ce n'est pas forcément de genre dont on parle, mais de populations en plus grande fragilité. Il faudrait voir comment ce lien se fait un peu mieux, c'est quelque chose que j'ai pu aborder hier et aujourd'hui, lors d'autres séances où l'on s'est rencontré, mais cela apparaît toujours un peu flou, comment on arrive à faire plus auprès des gens. C'est important, je pense, pour faire avancer le sujet.

Bénédicte DURAND

Absolument.

Ann-Sophie SCHOEPFEL

Peut-être juste une remarque, j'ai des collègues qui viennent d'être recrutés cette année, et ils n'ont aucune information sur le fonctionnement des campus, et notamment la question que je trouve importante de la présence d'un psychologue sur le campus. Ce serait bien que les enseignants en soient conscients pour rediriger les étudiants si besoin.

Aurélien FROISSART

J'aimerais revenir sur ce que vous avez dit, M. ROESSNER, par rapport au champ ouvert concernant les références égalité sur le racisme et l'antisémitisme, comment est-ce que ça prendrait place complètement et quels seraient les critères développés pour considérer qu'une situation en relève ?

Gabrielle ELIS

Je veux juste rappeler dans la continuité de cela que l'homophobie n'a pas été évoquée et que c'est un problème à Sciences Po et ailleurs.

Raphaël CHARPENTIER

J'imagine que ça fait partie du champ général.

Andreas ROESSNER

Bien sûr.

Bénédicte DURAND

Il n'y a pas de références particulières, elles sont à la mesure du racisme et de l'antisémitisme. La loi dit des choses qui me paraissent intéressantes pour constituer un cadre.

Andreas ROESSNER

Tout à fait. Juste pour compléter : la nouvelle référente dont nous avons parlé tout à l'heure a évidemment vocation à couvrir l'ensemble des discriminations possibles et imaginables, et si je n'ai pas nommément cité l'homophobie, il va de soi qu'elle est incluse dans son portefeuille au même titre que le racisme et l'antisémitisme.

Les critères qui prédominent, comme Bénédicte DURAND l'a indiqué à l'instant, c'est la loi et rien que la loi.

Sylvie HERLICQ

Je voulais signaler que l'ensemble des enseignants avait reçu cette année avec sa carte enseignante, ce petit objet qui s'appelle une Z-Card, qui donne vraiment les informations essentielles pour les enseignants, et il y a tout un paragraphe consacré à l'égalité hommes-femmes et la mention de la cellule de harcèlement, le pôle santé également, tout est indiqué sur ce petit document, voilà. J'espère que les enseignants en ont pris connaissance.

Raphaël CHARPENTIER

Bien, je vous remercie.

Raphaël CHARPENTIER lève la séance à 10 heures 20.